

**À l'attention des responsables des
établissements scolaires wallons**

Namur, le 14 janvier 2026

Nos réf. : MIN/PYJ/LB/SR/AJ-20260108-732
Contact : aurelien.jonette@gov.wallonie.be

Concerne : Projet École numérique – utilisation du portefeuille à points

Madame,
Monsieur,

Le Gouvernement wallon a fait du développement des compétences numériques une priorité de Digital Wallonia, la stratégie numérique de la Wallonie adoptée le 23 octobre 2025.

Dans ce cadre, le projet École numérique, qui permet aux établissements scolaires de bénéficier d'équipements numériques et de connectivité Wi-Fi financés par la Wallonie en coopération avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, est confirmé comme mesure prioritaire pour rapprocher la Wallonie de l'objectif européen de 80 % des adultes disposant des compétences numériques de base.

À cet égard, concernant votre portefeuille de points Ecole numérique, je souhaite vous informer qu'après 2026, vous pourrez encore utiliser votre portefeuille de points dans le cadre du nouveau dispositif d'équipement que nous mettons la Ministre de l'Education, Valérie Glatigny, et moi-même, en place pour les établissements scolaires. Par conséquent, les points non consommés avant fin 2026 resteront utilisables dans la centrale d'achat du SPW et pourront l'être en 2027 et les années ultérieures.

Je précise également que la centrale d'achat est en cours de renouvellement afin de garantir une offre de matériel adaptée aux besoins définis par la Stratégie numérique pour l'Education de la Fédération Wallonie-Bruxelles, incluant les produits actuellement les plus demandés.

Je vous encourage à suivre attentivement les prochaines communications du programme.

Pour toute information complémentaire, je vous invite à contacter mes services en charge de ce programme : ecolenumérique@spw.wallonie.be.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Pierre-Yves JEHOLET